

DEPARTEMENT  
DU NORD  
-----  
ARRONDISSEMENT  
D'AVESNES/ HELPE  
-----  
CANTON  
DE AULNOYE AYMERIES

Envoyé en préfecture le 09/10/2024  
Reçu en préfecture le 09/10/2024  
Publié le  
ID : 059-215904673-20241008-C2024\_30-CC



## **DECISION DU MAIRE n°30/2024**

Le Maire de la commune de PONT SUR SAMBRE,

**Vu**, le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment **son article L 2122-22**, permettant au conseil municipal de déléguer au Maire un certain nombre de ses compétences,

**Vu**, la délibération n°53/2022 du conseil municipal **du 14 octobre 2022** relative aux délégations consenties par le Conseil Municipal au Maire

### **DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : de signer un contrat avec le Département du Nord – Forum Départemental des Sciences dont le siège social est situé à l'Hôtel du Département – 51 Rue Gustave Delory – 59047 LILLE Cedex, représenté par Christian POIRET, Président du Conseil Départemental du Nord pour la mise à disposition des outils itinérants dans le cadre de l'appel à projets « Astres et Merveilles » à la médiathèque.

**Article 2** : La mise à disposition de l'exposition sera effective du 10 janvier 2025 au 17 février 2025, pour une présentation au public du 11 janvier 2025 au 15 février 2025.

**Article 3** : La mise à disposition est gratuite. Les frais de transport et d'assurance sont à la charge de l'emprunteur.

**Article 4** : La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois suivant sa publication.

**Article 5** : Conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

**Article 6** : Ampliation de la présente décision sera adressée à Madame la Sous-Préfète.

Fait à PONT SUR SAMBRE

Le 8 octobre 2024

Le Maire

M.DETRAIT

